Banque Scotia[MD]

## Des modifications seront apportées à notre livret Placements – Guide d'accompagnement.

**Le 16 novembre 2026**, les changements qui suivent seront apportés aux conditions de nos CPG :

1. Lancement du nouveau CPG encaissables à taux variable de la Banque Scotia

| PARTIE | Actuel | Le 16 novembre 2026<br>Les modifications sont soulignées |
|---|---|---|
| **Table des matières – Partie 5 Vos options de placement** | **Vos options de placement**<br>Liquidités (dollars canadiens et dollars US)<br>Epargne à intérêt élevé (dollars canadiens)<br>CPG – Certificats de placement garanti Scotia<br>Intérêt sur CPG<br>CPG – Renseignements supplémentaires<br>CPG non remboursables<br>CPG encaissable<br>CPG remboursables pour particuliers<br>CPG remboursables détenu par une personne morale<br>Fonds communs | **Vos options de placement**<br>Liquidités (dollars canadiens et dollars US)<br>Epargne à intérêt élevé (dollars canadiens)<br>CPG – Certificats de placement garanti Scotia<br>Intérêt sur CPG<br>CPG – Renseignements supplémentaires<br>CPG non remboursables<br>CPG encaissable<br>CPG encaissables à taux variable de la Banque Scotia<br>CPG remboursables pour particuliers<br>CPG remboursables détenu par une personne morale<br>Fonds communs |
| **Partie 5 Vos options de placement** | **CPG – Certificats de placement garanti Scotia**<br>La Banque Scotia offre une gamme complète de certificats de placement garanti (CPG) pour tous les types de régimes, notamment des CPG encaissables, des CPG non remboursables, des CPG remboursables pour particuliers, des CPG remboursables pour entreprise et des CPG liés aux marchés Banque Scotia. | **CPG – Certificats de placement garanti Scotia**<br>La Banque Scotia offre une gamme complète de certificats de placement garanti (CPG) pour tous les types de régimes, notamment des CPG encaissables, des CPG encaissables à taux variable de la Banque Scotia, des CPG non remboursables, des CPG remboursables pour particuliers, des CPG remboursables pour entreprise et des CPG liés aux marchés Banque Scotia. |
| | **CPG – Renseignements supplémentaires**<br>Si vous ne nous avez donné aucune instruction de renouvellement à l'échéance, les instructions de renouvellement par défaut qui suivent seront appliquées. Celles-ci peuvent être modifiées en tout temps jusqu'au jour précédant la date d'échéance.<br>› Les CPG non remboursables (en dollars canadiens ou américains) se renouvelleront en un CPG de même type et de même durée.<br>› Les CPG encaissables (en dollars canadiens) se renouvelleront en un CPG de même type et de même durée.<br>› Le produit des CPG remboursables pour particuliers (en dollars canadiens) sera versé dans la portion liquidités de votre compte de placement (en dollars canadiens).<br>› Le produit des CPG remboursables pour entreprise (en dollars canadiens ou américains) sera versé dans la portion liquidités de votre compte de placement (en dollars canadiens ou américains).<br>› Le produit des CPG encaissables pour entreprise (en dollars américains) sera versé dans la portion liquidités de votre compte de placement (en dollars américains). | **CPG – Renseignements supplémentaires**<br>Si vous ne nous avez donné aucune instruction de renouvellement à l'échéance, les instructions de renouvellement par défaut qui suivent seront appliquées. Celles-ci peuvent être modifiées en tout temps jusqu'au jour précédant la date d'échéance.<br>› Les CPG non remboursables (en dollars canadiens ou américains) se renouvelleront en un CPG de même type et de même durée.<br>› Les CPG encaissables (en dollars canadiens) se renouvelleront en un CPG de même type et de même durée.<br>› Les CPG encaissables à taux variable de la Banque Scotia (en dollars canadiens) se renouvelleront en un CPG encaissable (en dollars canadiens).<br>› Le produit des CPG non remboursables à taux spécial (en dollars canadiens) sera versé dans la portion liquidités de votre compte de placement (en dollars canadiens).<br>› Le produit des CPG remboursables pour particuliers (en dollars canadiens) sera versé dans la portion liquidités de votre compte de placement (en dollars canadiens). |

› Le produit des CPG remboursables pour entreprise (en dollars canadiens ou américains) sera versé dans la portion liquidités de votre compte de placement (en dollars canadiens).
› Le produit des CPG encaissables pour entreprise (en dollars américains) sera versé dans la portion liquidités de votre compte de placement (en dollars américains).

**Sans objet**

## CPG encaissables à taux variable

Les CPG encaissables à taux variable de la Banque Scotia vous offrent la possibilité d'encaisser votre placement au moment qui vous convient. Ils peuvent constituer un bon choix si vous voulez que votre argent reste disponible pour d'autres occasions.

Vous pouvez détenir des CPG encaissables à taux variable de la Banque Scotia à la fois dans votre compte de placement et votre compte enregistré de la Banque Scotia.

Les CPG encaissables à taux variable de la Banque Scotia sont offerts en dollars canadiens à l'ensemble de la clientèle. Ces CPG sont émis par La Banque de Nouvelle-Écosse, la Compagnie Montréal Trust du Canada, la Compagnie Trust National et la Société hypothécaire Scotia.

Options relatives à la durée et au versement d'intérêts:

| Type de CPG | Placement minimum | Durées offertes | Périodicité des versements d'intérêts |
|---|---|---|---|
| Encaissable à taux variable | $500 | 1 an | Mensuelle |
| Encaissable à taux variable | $500 | 1 an | À l'échéance |

Le taux d'intérêt d'un CPG encaissables à taux variable de la Banque Scotia correspond au taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada plus ou moins un écart fixe établi par la Banque Scotia à la date d'émission du CPG encaissables à taux variable. L'écart fixe demeurera le même pour la durée du CPG encaissables à taux variable de la Banque Scotia. Le taux d'intérêt initial applicable au CPG encaissables à taux variable et sa date d'émission seront indiqués sur la confirmation d'achat ou sur tout autre relevé d'opération. Le taux d'intérêt applicable au CPG encaissables à taux variable de la Banque Scotia changera automatiquement dans les deux jours ouvrables suivant une modification du taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada. Si le taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada augmente ou diminue, le taux d'intérêt applicable au CPG encaissables à taux variable de la Banque Scotia augmentera ou diminuera également du même montant. Les modifications du

taux d'intérêt découlant de changements apportés au taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada ne constituent pas une modification des conditions du CPG encaissables à taux variable de la Banque Scotia et aucun préavis ne sera fourni. Pour connaître le taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada en vigueur, allez au www.scotiabank.com/ca/fr/particuliers/taux.html

Vous pouvez encaisser vos CPG encaissables à taux variable de la Banque Scotia, en totalité ou en partie, à tout moment. Sachez toutefois que si vous le faites dans les 30 jours civils qui suivent leur date d'émission (inclusivement), aucun intérêt ne vous sera versé. Vous pouvez communiquer avec nous pour annuler un CPG encaissable à taux variable de la Banque Scotia dans les 10 jours ouvrables suivant sa date d'émission. Le montant minimal de retrait est de 500 $ et le solde résiduel doit être d'au moins 500 $.